

## PROCES-VERBAL

### des délibérations du Conseil d'Administration

**Séance du mercredi 13 mars 2024**

Le treize mars deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Saverne, légalement convoqué le six mars, s'est réuni sous la présidence de M. Stéphane LEYENBERGER, Président.

|                                    |           |
|------------------------------------|-----------|
| <b>ADMINISTRATEURS EN FONCTION</b> | <b>17</b> |
|------------------------------------|-----------|

Etaient présents sous la présidence de : M. Stéphane LEYENBERGER

les Membres élus : Mme Françoise BATZENSCHLAGER, Mme Béatrice STEFANIUK, Mme Carine OBERLE, M Michel OBERLE, Mme Anne-Marie SCHNELL, Mme Nadine SCHNITZLER,

les Membres nommés :, M. François LOTH, M. Daniel ARBOGAST, Jean-Robert WILT, Mme Sabrina MILLETI, M. Marc KALINOWSKI,

|  |           |
|--|-----------|
| <b>PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE</b> | <b>12</b> |
|--|-----------|

**Le quorum est atteint avec 9 présents** à l'ouverture de la séance.

Le Conseil d'Administration peut délibérer valablement.

|   |          |
|---|----------|
| <b>ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR A L'OUVERTURE</b> | <b>0</b> |
|---|----------|

|                                     |          |
|-------------------------------------|----------|
| <b>ABSENTS EXCUSES SANS POUVOIR</b> | <b>3</b> |
|-------------------------------------|----------|

M. Christophe KREMER, Mme Marianne UHRI, M. Jean-François SCOT

|                            |          |
|----------------------------|----------|
| <b>ABSENTS NON-EXCUSES</b> | <b>2</b> |
|----------------------------|----------|

Mme Laurence WAGNER, Mme Marie-Antoinette KLEIN

**Assistaient en outre à la séance :**

M. Damien RIHOUX, Directeur du CCAS

Mme Brigitte HARTMANN, Assistante de direction

## ORDRE DU JOUR

1/ Délib n°01-2024 Adoption du Procès-Verbal du 05/12/2023 (Annexe 1)

2/ Délib. n°02-2024 Compte de gestion 2023 (Annexe 2)

3/ Délib. n°03-2024 Compte administratif 2023 (Annexe 3)

4/ Délib. n°04-2024 Affectation de résultat

5/ Délib. n°05-2024 – Débat d'orientation budgétaire 2024

### 5.1 Bilan d'activité 2023 et perspectives 2024

5.1.1 L'équipe du CCAS

5.1.2 L'action sociale socle

5.1.3 Les subventions aux associations

5.1.4 L'accueil des familles déplacées d'Ukraine

5.1.5 Les lumières de la solidarité

5.1.6 Les actions en faveur des seniors

5.1.7 La promotion de la santé mentale

5.1.8 L'inclusion des personnes en situation de handicap

### 5.2 Orientations budgétaires

## 6/ Divers

### 1. Délib n°01-2024 – Approbation du Procès-Verbal du 05/12/2023

Le Procès-Verbal des délibérations du Conseil d'Administration a été diffusé à l'ensemble des membres. Des modifications peuvent être demandées par les membres du Conseil d'Administration, soit par écrit, soit oralement. Ces modifications seront mentionnées au Procès-Verbal de la séance suivante.

Il est demandé au Conseil d'Administration d'adopter le Procès-Verbal.

### Délibération

Le Procès-Verbal de la séance du 05 décembre 2023 est adopté à l'unanimité.

### 2. Délib. n°02-2024 Compte de gestion 2023 (Annexe 2)

Le compte de gestion 2023 du CCAS présente les résultats suivants :

|   |                                |             |  |
|---|--------------------------------|-------------|--|
| ⇒ | Pour l'année 2023 :            |             |  |
|   | - Recettes de fonctionnement : | 636 625.06€ |  |
|   | - Dépenses de fonctionnement : | 636 625.06€ |  |
|   | - Soit un excédent de :        | 0.00€       |  |
|   | <br>                           |             |  |
|   | - Recettes d'investissement :  | 43 603.94€  |  |
|   | - Dépenses d'investissement :  | 62 074.42€  |  |
|   | - Soit un déficit de :         | 18 470.48€  |  |
| ⇒ | Résultat de clôture de 2023 :  |             |  |
|   | • Section de fonctionnement :  |             |  |
|   | - Excédent 2023 :              | 0.00€       |  |
|   | - Report 2022 :                | 0,00€       |  |
|   | - Soit un excédent de :        | 0,00€       |  |

- Section d'investissement.
  - Déficit 2023 : 18 470.48€
  - Excédent reporté 2022 : 84 035.26€
  - Soit un excédent de : 65 564.78€

L'excédent global de clôture est donc de : **65 564.78€**

Il est demandé au Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, d'adopter le Compte de Gestion 2023.

### Délibération

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité d'approuver le compte de Gestion 2023.

### 3. Délib. n°03-2024 Compte administratif 2023 (Annexe 3)

#### Compte Administratif 2023

| Section de Fonctionnement |             | Section d'Investissement |                  |
|---------------------------|-------------|--------------------------|------------------|
| Dépenses                  | 636 625.06  | Dépenses                 | 62 074.42        |
| Report 2022               | 0.00        | Report 2023              | 0.00             |
| Dépenses totales 2023     | 636 625.06  | Dépenses totales 2023    | 62 074.42        |
| Recettes                  | 636 625.06  | Recettes                 | 43 603.94        |
| Report 2022               | 0.00        | Report 2022              | 84 035.26        |
| Recettes totales 2023     | 636 625.06  | Recettes totales 2023    | 127 639.20       |
| Résultat cumulé 2023      | <b>0.00</b> | Résultat cumulé 2023     | <b>65 564.78</b> |

Ces résultats sont identiques au compte de gestion 2023.

Il faut également tenir compte d'un reste à réaliser de 320 € en dépense d'investissement qui porte le résultat total cumulé du CCAS pour 2023 à **65 244.78 €**

#### I Section de fonctionnement

| VUE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE |                   |                   |                   |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|
| DEPENSES   | CA 2022           | BP 2023           | CA 2023           |
| 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL                  | 231 365.90        | 236 845.00        | 169 848.06        |
| 012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES      | 344 979.00        | 373 200.00        | 370 110.00        |
| 042 OP ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS         | 5 685.58          | 38 700.00         | 37 648.09         |
| 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE            | 52 097.57         | 66 000.00         | 59 018.91         |
| 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES                       | 224.45            | 1 400.00          | 0.00              |
| 68 DOTATIONS AUX PROVISIONS                      | 0.00              | 107.06            | 0.00              |
| <b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>                      | <b>634 352.50</b> | <b>716 252.06</b> | <b>636 625.06</b> |

| <b>RECETTES</b>                                       | <b>CA 2022</b>    | <b>BP 2023</b>    | <b>CA 2023</b>    |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|
| 70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES | 5 194.00          | 5 600.00          | 5 292.00          |
| 74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS           | 331 801.25        | 360 012.06        | 253 388.18        |
| 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE                | 295 243.31        | 318 600.00        | 345 890.80        |
| 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS                             | 2 113.94          | 0.00              | 14.08             |
| 042 OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION           | 0.00              | 32 040.00         | 32 040.00         |
| <b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>                           | <b>634 352.50</b> | <b>716 252.06</b> | <b>636 625.06</b> |

| <b>DEPENSES</b>                          | <b>CA 2022</b>    | <b>BP 2023</b>    | <b>CA 2023</b>    | <b>Variation %<br/>CA2023 /<br/>CA2022</b> |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|--|
| 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL          | 231 365.90        | 236 845.00        | 169 848.06        | -26.59%                                    |
| 012 AUTRES CHARGES SERVICES EXTERIEURS   | 344 979.00        | 373 200.00        | 370 110.00        | +7.28%                                     |
| 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE    | 52 097.57         | 66 000.00         | 59 018.91         | +13.28%                                    |
| 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES               | 224.45            | 1 400.00          | 0.00              | -100%                                      |
| 042 OP ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS | 5 685.58          | 38 700.00         | 37 648.09         | +562.17%                                   |
| <b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>              | <b>634 352.50</b> | <b>716 252.06</b> | <b>636 625.06</b> | <b>+0.36%</b>                              |

Les dépenses de fonctionnement ont été réalisées à 89% du prévisionnel. Elles affichent une augmentation de 2 272.56 € par rapport au réalisé 2022 (+0.36%).

#### Chapitre 011 : Charges à caractère général

Il s'agit des dépenses de fonctionnement liées aux bâtiments gérés par le CCAS (Résidence Les Marronniers, logements temporaires et d'urgence) : les combustibles, les locations immobilières, la maintenance, le petit équipement, les fournitures administratives, ainsi que les dépenses pour les actions liées aux fêtes et cérémonies.

Ce chapitre est en baisse de 26.59 %, soit 61 517.84 € en raison principalement des baisses de dépenses suivantes :

- 30 654 € en mise aux normes et maintenance des ascenseurs
- 10 000 € de dépenses de remplacement du système d'alarme
- 7 146 € d'achats de formation
- 4 500 € de charges liées aux logements d'urgence et temporaires

#### Chapitre 012 : Autres charges Services Extérieurs

Les charges de personnel sont en augmentation de 7.28 %, soit 25 283 €, dus principalement à l'application avec rétroactivité d'un complément de traitement indiciaire pour les travailleurs sociaux.

#### Chapitre 042 : Opérations d'ordres de transfert entre sections

Les opérations de transferts entre sections ont augmenté de 562.17 %, soit 31 962 €. Cette augmentation correspond à la neutralisation de la dotation aux amortissements liée à la subvention versée à la Ville en 2023 pour la réhabilitation d'un logement aux Marronniers.

## Chapitre 65 : Charges de gestion courante

Ce chapitre regroupe les différentes aides facultatives, les subventions versées aux associations, ainsi que les créances dues.

Les dépenses sont en augmentation de 13.28 %, soit 6 920 € en raison essentiellement d'une hausse des aides facultatives (+3 623 €) et une hausse des demandes de subventions des associations et donc de subventions accordées (+2 900 €).

| RECETTES                                | CA 2022           | BP 2023           | CA 2023           | Variation %<br>CA2023/CA2022 |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|------------------------------|
| 70 PRODUITS DES SERVICES                | 5 194.00          | 5 600.00          | 5 292.00          | +1.89%                       |
| 74 DOTATION ET PARTICIPATIONS           | 331 801.25        | 360 012.06        | 253 388.18        | -23.63%                      |
| 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTES | 295 243.31        | 318 600.00        | 345 890.80        | +17.15%                      |
| 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS               | 2 113.94          | 0.00              | 14.08             | -99.15%                      |
| 042 OP ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION |                   | 32 040.00         | 32 040.00         | +∞%                          |
| <b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>             | <b>634 352.50</b> | <b>716 252.06</b> | <b>636 625.06</b> | <b>+0.36%</b>                |

Les recettes de fonctionnement affichent principalement une augmentation de 26 083 € de dotations de l'Etat, collectivités et autres organismes et de 20 357 € de revenus des immeubles (redevances encaissées). La subvention d'équilibre de la Ville est en baisse de 91 294 €.

## II. La section d'investissement

| DEPENSES                                     | CA 2022          | BP 2023           | CA 2023          |
|--|------------------|-------------------|------------------|
| 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES              | 5 399.60         | 5 000.00          | 2 705.13         |
| 204 SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES          | 2 040.00         | 35 000.00         | 24 000.00        |
| 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES               | 4 741.67         | 55 695.26         | 3 329.29         |
| 040 OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION | 0.00             | 32 040.00         | 32 040.00        |
| <b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>                  | <b>12 181.27</b> | <b>127 735.26</b> | <b>62 074.42</b> |

En 2023, les dépenses d'investissement sont liées principalement :

- à la restitution des cautions des locataires quittant la résidence des Marronniers (2 705.13 €)
- à la subvention d'équipement versée à la Ville pour la réhabilitation d'un logement aux Marronniers (24 000 €)
- aux amortissements des mobiliers et matériels informatiques (3 329.29 €)

Une opération d'ordre au chapitre 040 concerne la neutralisation de la dotation aux amortissements de la subvention versée à la ville pour la réhabilitation d'un logement aux Marronniers (32 040 €).

| RECETTES                                  | CA 2022          | BP 2023           | CA 2023           |
|---|------------------|-------------------|-------------------|
| 001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT     | 85 370.56        | 84 035.26         | 84 035.26         |
| 10 DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES     |                  |                   | 1 393.34          |
| 040 OP ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS  | 5 685.58         | 38 700.00         | 37 648.09         |
| 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES           | 5 160.39         | 5 000.00          | 4 562.51          |
| <b>TOTAL INVESTISSEMENT (avec report)</b> | <b>96 216.53</b> | <b>127 735.26</b> | <b>127 639.20</b> |

Les recettes d'investissement concernent :

- le report du résultat de 2022 (84 035.26 €)
- la récupération de TVA via le Fonds de Compensation pour la TVA (1 393.34 €)
- les dotations aux amortissements (37 648.09 €), dont 32 040 € neutralisés
- le versement des cautions des locataires de la résidence des Marronniers (4 562.51 €)

Il est demandé au Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, d'adopter ce point.

*Monsieur LEYENBERGER explique que concernant le chapitre 011 toutes les factures de combustibles de la résidence des Marronniers ne nous ont pas encore été présentées par Alsace Habitat pour 2023.*

#### **Délibération**

Le Maire quitte la séance

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'adopter le Compte Administratif 2023.

#### **4. Délib. n°04-2024 – Affectation de résultat**

L'excédent de 65 564.78 € de la section d'investissement sera reporté au compte 001 des recettes d'investissement du budget 2024.

Il est demandé au Conseil d'Administration d'approuver ce point.

#### **Délibération**

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'approuver l'affectation de résultat 2023.

#### **5. Délib. n°05-2024 – Débat d'orientation budgétaire 2024**

### **5.1 BILAN D'ACTIVITE 2023 ET PERSPECTIVES 2024**

#### **5.1.1 L'équipe du CCAS**

L'équipe du CCAS basée à l'Hôtel de Ville était composée de 9 agents en 2023 :

- Un directeur (0.5 ETP)
- Une secrétaire de direction
- Une agent d'accueil-secrétaire
- Une assistante sociale polyvalente
- Une apprentie
- Une conseillère en économie sociale et familiale
- Un coordinateur seniors
- Une agent de service à la résidence des Marronniers
- Une apprentie assistante sociale (jusqu'en août 2023)
- Une apprentie secrétaire médico-sociale (depuis septembre 2023)

Le CCAS porte également le Programme de Réussite Educative du Quartier Prioritaire de la Ville comprenant :

- Une cheffe de projet (0.2 ETP consacrés par la cheffe de projet du QPV)
- Une coordinatrice et référente de parcours
- Deux référents de parcours
- Des vacataires scolaires

**En 2024, il n'est pas prévu d'autre modification dans la composition du personnel que l'accueil d'une jeune volontaire en service civique pour une mission en faveur du renforcement du lien social des seniors du quartier prioritaire.**

### 5.1.2 L'action sociale sociale

L'action sociale du CCAS est principalement ciblée sur l'accueil des publics en grande précarité et l'accès aux aides légales et facultatives.

#### a) L'accueil polyvalent

Notre accueil téléphonique et physique est assuré du lundi après-midi au vendredi sur les plages d'ouverture de la Mairie par notre agent d'accueil – secrétaire, notre apprentie secrétaire médico-sociale ou par l'équipe en cas d'absence ou d'indisponibilité.

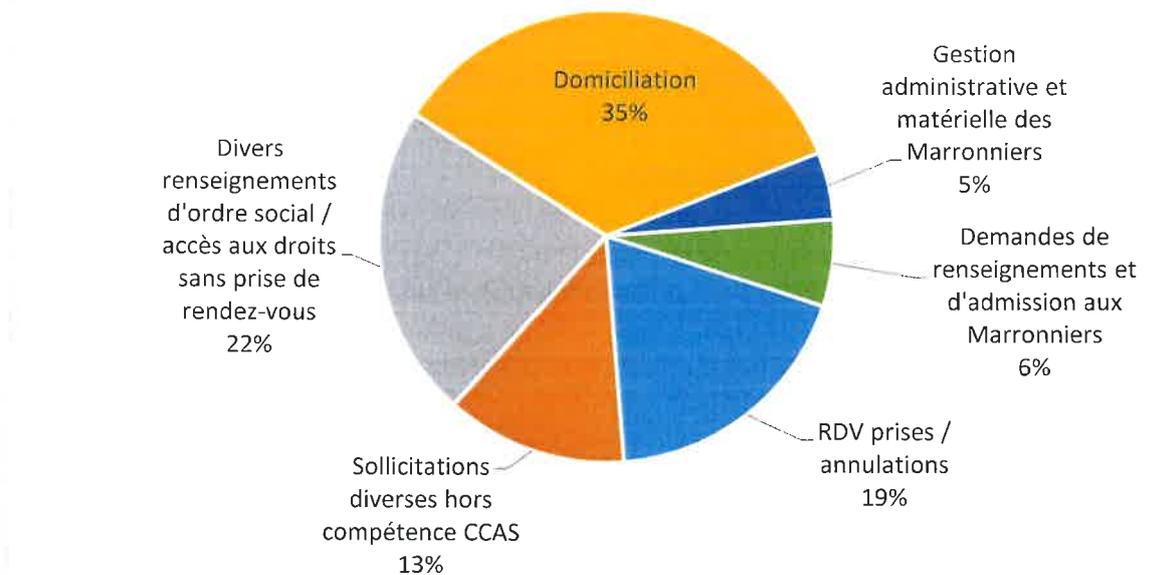
Sur 8 mois d'activité (4 mois d'absence pour raison de santé et congés), l'agent d'accueil - secrétaire a comptabilisé 1389 contacts téléphoniques et physiques répartis comme suit :

- Prises de rendez-vous avec les travailleurs sociaux et annulations : 260
- Sollicitations diverses hors compétence CCAS : 179
- Divers renseignements d'ordre social / accès aux droits sans prise de rendez-vous : 311
- Domiciliation : 486
- Gestion administrative et matérielle des Marronniers : 67
- Demandes de renseignements et d'admission aux Marronniers : 86

En plus des accueils comptabilisés ci-dessus, le service a complété son offre d'accueil par une permanence administrative hebdomadaire à la résidence des Marronniers.

Le service accueille en outre une apprentie secrétaire médico-sociale à temps partiel depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2023 qui, progressivement, monte en compétence sur les missions d'accueil et de secrétariat.

#### Problématiques traitées à l'accueil



**En 2024, le service poursuivra ses efforts pour maintenir un accueil de qualité en palliant les absences prévues du principal agent concerné.**

## b) Le secrétariat

Coordonnée par la secrétaire de direction, l'activité de secrétariat est mise en œuvre par une équipe de 3 personnes.

L'activité spécifique du secrétariat de direction :

- Organisation du service
- Gestion de la logistique et des moyens matériels
- Préparation et suivi du budget, suivi comptable, achats
- Secrétariat du Conseil d'Administration
- Gestion administrative des logements (Marronniers, urgences et temporaires)
- Instruction des demandes de subventions
- Organisation de la fête des Aînés, de la fête des lumières et de la collecte de la banque alimentaire

L'activité partagée par l'équipe de secrétariat :

- Domiciliations
- Instruction administrative des aides sociales légales et facultatives
- Gestion des relations avec les résidents des Marronniers : dossiers, listes d'attentes, entrées, séjours et sorties

**En 2024, l'activité de secrétariat restera fortement impactée par les absences de l'agent d'accueil-secrétaire. En cela, la montée en compétence de l'apprentie secrétaire médico-sociale offrira une aide précieuse au service.**

## c) Le Point d'Information du demandeur de logement social

Conformément à la délibération du 14 mars 2023, le CCAS met en œuvre depuis le 1<sup>er</sup> avril 2023 le Point d'Information du demandeur de logement social, service délégué par la Communauté de Communes qui consiste en :

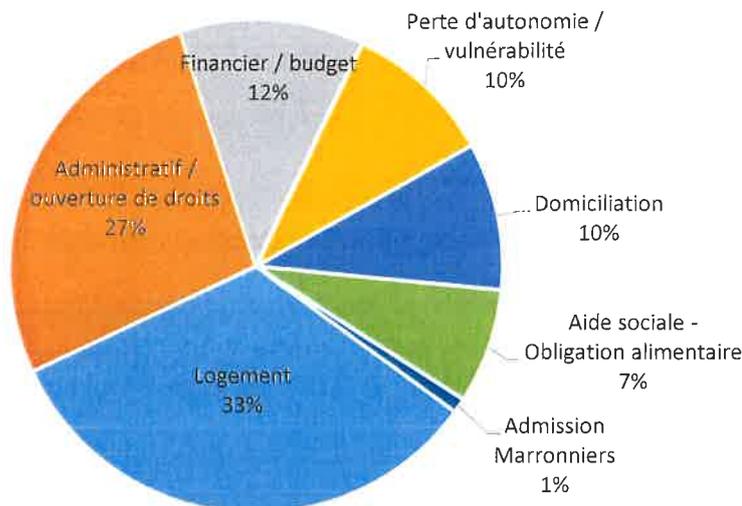
- Un premier accueil physique et téléphonique assuré par l'accueil du CCAS, chargé de :
  - o délivrer une information sur les autres lieux d'accueil du SAID et leurs permanences, le déroulement global des procédures d'attribution, le dépôt d'une demande de logement social numérique ou papier
  - o orienter vers un guichet enregistreur ou un acteur social compétent.
- Un accompagnement personnalisé assuré par la CESF, permettant :
  - o d'orienter le demandeur dans sa démarche
  - o de comprendre et qualifier sa demande de manière précise afin de permettre son positionnement par le bailleur ou le réservataire de logement social
  - o d'optimiser le positionnement du demandeur auprès d'un réservataire dans le cadre de demandes urgentes ou spécifiques
  - o d'orienter le demandeur vers autre un lieu d'accompagnement social autant que de besoin
  - o d'accompagner le demandeur dans la constitution et l'actualisation de son dossier de demande

D'avril à décembre 2023, le Point d'Information a réalisé 99 accueils de 1<sup>er</sup> niveau, 107 entretiens d'accompagnement et une quarantaine d'heures de « back-office ».

**En 2024, les deux composantes du Point d'Information du demandeur de logement social seront maintenues en positionnant autant que de besoin en renfort l'équipe d'accueil-secrétariat et l'assistante sociale pour pallier les absences de l'agent d'accueil-secrétaire et de la CESF.**

## d) L'accompagnement social polyvalent

### Problématiques traitées par les travailleurs sociaux



En 2023, l'assistante sociale a accompagné 198 ménages, ce qui représente 453 rendez-vous physiques (427 au bureau et 26 visites à domicile), dans la résolution de problématiques administratives et d'accès aux droits (36%), de santé-handicap-vulnérabilité (15%), d'aide sociale légale (15%), de logement (12%), financières (11%), de domiciliation de personnes sans domicile fixe (9%), d'admission à la résidence des Marronniers (2%).

L'apprentie assistante sociale, présente par intermittence jusqu'en août 2023, a accompagné 96 ménages, ce qui représente 206 rendez-vous physiques (202 au bureau et 4 à domicile), dans la résolution de problématiques administratives et d'accès aux droits (39%), de domiciliation de personnes sans domicile fixe (24%), de logement (22%), financières (12%) et de santé-handicap-vulnérabilité (3%).

La Conseillère en Economie Sociale et Familiale a quant à elle accompagné 175 ménages, ce qui représente 391 rendez-vous physiques (365 au bureau et 26 visites à domicile), dans la résolution de problématiques de logement (68%), financières (14%), administratives et d'accès aux droits (9%), de domiciliation (6%) et de santé-handicap-vulnérabilité (3%).

Référente du service sur la thématique du logement, la CESF a en outre participé aux commissions d'attribution de logements des bailleurs sociaux pour le positionnement des demandeurs ainsi qu'aux CCAPEX (commissions de coordination des actions de prévention des expulsions locatives) en sous-préfecture.

**En 2024, l'offre d'accompagnement social polyvalent sera maintenue autant que possible, selon la présence effective des deux travailleurs sociaux. Le cas échéant, des priorités seront établies impliquant des réorientations vers les services de la CeA.**

## e) Les aides légales

### Domiciliation

Notre activité de domiciliation des personnes sans domicile fixe est à nouveau en nette augmentation.

1043 courriers reçus (880 en 2022), 744 passages liées à l'activité « courrier » (452 en 2022) et 60 personnes seules ou ménages domiciliés au 31 décembre 2023 (47 en 2022).

Cette activité est essentiellement portée par l'accueil-secrétariat (gestion administrative et des flux) et les travailleurs sociaux (entretiens d'admissions et renouvellements).

Le temps consacré à cette activité est estimé à approximativement 0.5 ETP.

### Aide sociales départementales

Les travailleurs sociaux ont traité 28 dossiers d'aide sociale pour le compte des départements.

- 12 demandes d'aide sociale pour les frais d'hébergement en EHPAD ou en établissement pour personnes en situation de handicap
- 3 demandes d'aide sociale à domicile
- 13 enquêtes auprès des obligés alimentaires

Cette activité reste stable par rapport à 2022 (30 dossiers).

### Enterrements

Le CCAS n'a pas eu à organiser d'enterrement d'indigent cette année (5 en 2022). La dépense de 890.30 € sur le résultat 2023 correspond à la régularisation d'un enterrement réalisé en 2022.

**En 2024, les aides légales continueront à être délivrées prioritairement en raison de leur caractère obligatoire. Un prévisionnel de deux enterrements sera inscrit au budget.**

#### **f) Les aides alimentaires**

Le CCAS dispose de plusieurs outils en réponse aux besoins alimentaires :

Les différentes aides mobilisées en 2023 :

- 33 colis alimentaires, principalement à des personnes sans domicile fixe pour un montant global estimé à 400 € environ
- 24 nouvelles prescriptions d'épicerie sociale
- 18 orientations vers les Restos du Cœur et 14 vers la Croix-Rouge

En outre, 11 bons d'achat ont été délivrés (cf. aides financières ci-dessous)

#### **g) Les aides financières**

##### Aides financières exceptionnelles

14 aides délivrées en 2023 pour un montant total de 588,71 € contre 9 aides et 617,89 € en 2022.

|   |                 |
|---|-----------------|
| 11 bons d'achat alimentaire               | 288.71 €        |
| 2 aides pour impayés de charges locatives | 200.00 €        |
| 1 aide pour des frais d'internat          | 100.00 €        |
| <b>TOTAL</b>                              | <b>588.71 €</b> |

Les aides financières exceptionnelles du CCAS sont encore très peu sollicitées : outre 11 bons d'achats établis par nos travailleurs sociaux, seules 2 demandes d'aides financières présentées cette année par les travailleurs sociaux du CCAS et 1 par une assistante sociale de l'Education Nationale.

Conformément au règlement intérieur des aides facultatives en vigueur, leur montant n'excède pas 100 € par demandeur et par an mais l'usage fait que le CCAS sollicite généralement en parallèle Caritas et la Croix-Rouge pour un montage financier pouvant monter à 300 €.

L'efficacité de certaines aides caritatives sollicitées directement par les partenaires explique en partie la sous-utilisation de nos aides. La Fringuerie de Dettwiller est par exemple très sollicitée par l'UTAMS qui privilégie cette solution pour les demandeurs savernois. D'autres organismes tels que les caisses de retraite complémentaires sont également sollicités par les travailleurs sociaux pour des aides parfois conséquentes. Et l'épicerie sociale reste un outil privilégié pour réaliser une économie sur le poste alimentaire et permettre ainsi le règlement d'autres frais.

### Aides sociales enfance, selon barème (année scolaire 2022-2023)

45 aides délivrées en 2022-2023 pour un montant total de 4 887 € contre 14 aides (2116 €) pour la campagne précédente.

|  |                |
|--|----------------|
| 26 aides à la cantine (de 40 à 80% du prix du repas) | 3 878 €        |
| 17 aides à la pratique sportive                      | 832 €          |
| 2 aides à la pratique culturelle                     | 182 €          |
| <b>TOTAL</b>   | <b>4 887 €</b> |

Les aides cantine et sport-loisirs-culture ont connu une nette augmentation en raison de l'amélioration de ce dispositif décidée en octobre 2022 qui porte sur deux avancées significatives :

- Une progressivité des aides selon le QF CAF, ouvrant ainsi à un plus large public
- Un dossier de demande nettement simplifié, en termes de conditions d'accès et de justificatifs à produire.

**En 2024, le budget prévisionnel des aides financières exceptionnelles sera reconduit à l'identique, celui alloué aux aides sociales enfance sera revu à la hausse pour répondre à l'augmentation des sollicitations.**

#### **h) La mise à l'abri des publics en grande précarité**

##### Logements d'urgence

Le CCAS dispose de :

- 2 logements situés rue du Moulin dédiés à des personnes sans domicile fixe
- 1 logement situé aux Marronniers exclusivement dédié à l'accueil de femmes, seules ou avec enfants, victimes des violences intrafamiliales

En 2023, nos logements d'urgence ont permis de mettre à l'abri 35 personnes (28 hommes et 7 femmes, dont 2 victimes de violences). Cette activité est stable par rapport à 2022 où 33 personnes avaient été accueillies. Le nombre total de nuitées est de 290 (226 en 2022). La durée des séjours y a été variable : de 1 à 21 nuits, avec une moyenne de 8 nuits (6 nuits en 2022).

##### Logements temporaires

Le CCAS dispose toujours de 3 logements temporaires situés à l'Impasse de la Fontaine. Nous y avons logé 11 personnes (7 hommes et 4 femmes), soit 5 célibataires et 3 couples.

Nous avons par ailleurs prolongé l'hébergement d'urgence d'une mère et son enfant par une prise en charge en logement temporaire aux Marronniers.

Au total, 13 personnes ont donc bénéficié d'un logement temporaire contre 10 en 2022, pour une durée moyenne de séjour de 6 mois.

La Conseillère en Economie Sociale et Familiale assure un accompagnement global des personnes que nous logeons temporairement, accompagnement qui vise à lever les freins et, lorsque la situation le permet, les responsabiliser en les amenant à réaliser les économies nécessaires à leur installation dans un logement pérenne. A titre indicatif, 5 sorties positives en cours d'année (obtention d'un logement) et 2 sorties sans solutions.

**En 2024, le parc de logements d'urgence et temporaires du CCAS sera maintenu pour répondre aux besoins des plus précaires.**

#### **i) Point d'étape sur la réalisation des objectifs issus de l'Analyse des Besoins Sociaux de 2022**

De manière générale et transversale à l'ensemble de l'action sociale socle du CCAS décrite au présent chapitre 5.1.2., l'avancée de la réalisation des objectifs fixés à l'issue de l'analyse des besoins sociaux de 2022 est la suivante :

Sur les 15 actions définies comme prioritaires, 7 sont en cours de réalisation ou réalisées :

- Actualiser notre règlement des aides facultatives (en cours)
- Elaborer un guide du « Qui fait quoi » dans l'action sociale et caritative savernoise (en cours)

- Renforcer notre partenariat avec les associations d'accueil des migrants
- Continuer de promouvoir la santé mentale à travers la quinzaine nationale et au-delà (cf. chapitre 5.1.7)
- Sensibiliser les acteurs locaux à la santé mentale par le biais de formations/initiations (cf. chapitre 5.1.7)
- Soutenir et développer des lieux d'accueil et d'écoute pour les jeunes en souffrance psychique
- Poursuivre les aides à la cantine et à la pratique culturelle et mieux communiquer

Et 3 actions inscrites comme moyennement prioritaires ont été réalisées :

- Développer la réponse en matière d'alimentation et d'habillement : création du vestiaire
- Faire évoluer la gestion du jardin d'insertion du CCAS
- Militer auprès de l'Etat en faveur d'une intégration du centre-ville dans le prochain contrat de ville

**En 2024, l'effort sera poursuivi pour parachever les actions en cours de réalisation.**

### 5.1.3 Les subventions aux associations

11 associations auront sollicité l'aide du CCAS en 2023 (10 en 2022)

Aussi, le CCAS aura accordé 47 600 € de subventions aux associations contre 43 300 € en 2022, soit :

|                            |          |
|----------------------------|----------|
| - Moulin de l'Espoir       | 40 000 € |
| - APEDI                    | 2 500 €  |
| - Restos du Cœur           | 1 500 €  |
| - Garde et aide à domicile | 500 €    |
| - GEM Le Phare             | 400 €    |
| - Le Toit Haguenovien      | 400 €    |
| - CASAS                    | 400 €    |
| - JALMALV                  | 400 €    |
| - Solidarité femmes 67     | 400 €    |
| - La Croix Bleue           | 400 €    |
| - Le Toit haguenovien      | 400 €    |
| - La Kutch                 | 300 €    |

**En 2024, le budget prévisionnel des subventions versées aux associations sera revu à la hausse pour répondre aux sollicitations plus nombreuses.**

### 5.1.4 L'accueil des familles déplacées d'Ukraine

En 2023, le CCAS a poursuivi sa mobilisation en faveur de familles déplacées d'Ukraine en mettant à disposition de l'association Accueil Sans Frontières 3 logements à la résidence des Marronniers. Ainsi 3 ménages représentant 5 adultes et 3 enfants ont logé aux Marronniers durant l'année. Au 31 décembre 2023, deux logements étaient encore occupés.

**En 2024, le CCAS poursuivra sa mobilisation en faveur de familles déplacées d'Ukraine par la mise à disposition de deux logements de la résidence des Marronniers à l'association Accueil Sans Frontières contre une participation financière modique.**

### 5.1.5 Les Lumières de la solidarité

La traditionnelle fête des solidarités s'est tenue le 9 décembre.

Notre objectif était à nouveau de permettre à des personnes seules, couples ou familles isolées socialement, particulièrement durant les fêtes, de vivre un moment de partage autour d'un repas festif et animé. Nous ne nous sommes donc pas basés sur un critère de précarité de ressources, mais sur un critère de précarité du lien social.

81 personnes orientées par les travailleurs sociaux du CCAS et les partenaires ont répondu présent, soit 54 adultes et 27 enfants, dont 32 personnes seules, 2 couples et 12 familles. Un bon repas et une belle fête à l'ESAT Les Trois Relais, préparée par le CCAS avec l'aide du service famille du Centre Socio-Culturel pour

la décoration des tables. Les cadeaux offerts aux enfants provenaient d'une collecte réalisée par l'agence immobilière Century 21, ceux offerts aux adultes provenaient de dons d'entreprises.

**En 2024, le CCAS proposera à nouveau cette fête aux savernois les plus isolés, sur un format et un budget comparable.**

### 5.1.6 Les actions en faveurs de seniors

#### a) « Saverne s'engage pour les seniors »

En 2023, le plan d'action « Saverne s'engage pour les seniors » a été reconduit avec une offre encore enrichie, multi thématique et qui prend en compte la santé et l'autonomie de manière globale et positive. Pour rappel, ce plan d'actions mis en œuvre par le coordinateur seniors en poste depuis février 2022 se décline en 5 axes :

1. Renforcer le lien social
2. Mieux prévenir la perte d'autonomie
3. Favoriser le soutien à domicile
4. Développer l'aide aux aidants
5. Améliorer la communication

En 2023, 45 actions ont été programmées, ce qui représente un total de 109 séances. Au total, on note 395 inscriptions pour 499 participations. L'âge moyen des participants est de 71 ans.

Répartition des actions par thématique :

- |   |  |
|---|--|
| - Aide aux aidants : 12                 | - Informatique et internet : 2         |
| - Santé globale / bien être : 7         | - Jardin / nature, éco-citoyenneté : 2 |
| - Thé dansant : 6                       | - Mémoire : 2                          |
| - Logement / prévention des chutes : 3  | - Bienvenue à la retraite : 1          |
| - Nutrition : 3                         | - Sommeil : 1                          |
| - Convivialité : 3                      | - Sécurité routière : 1                |
| - Les aides disponibles / juridique : 2 |  |

L'Actus Seniors, notre journal trimestriel dédié à nos aînés, a largement contribué à l'affluence des seniors dans nos actions. Distribué dans les 6 300 boîtes aux lettres de Saverne et présent dans 17 points de collectes dans l'ensemble de la ville (3 de plus qu'en 2022), il invite les seniors à participer aux diverses actions que nous organisons et met en lumière les dispositifs d'accompagnement qui leur sont proposés sur notre secteur. En 2023, 4 éditions ont été réalisées : Mars, juin, septembre et décembre. Cette année encore, un partenariat avec la Mission Locale a notamment permis de proposer une mission civique et citoyenne aux jeunes qui se sont engagés en faveur de leurs aînés en distribuant les journaux. Un partenariat a également été noué en ce sens avec l'association Accueil Sans Frontières.

Une nouvelle rubrique « nos seniors » a été créée sur le site internet de la Ville. Il y est notamment possible de trouver des actualités et des informations détaillées, ainsi que des propositions d'actions et des contacts. Accessible via l'onglet « Famille et solidarité », la rubrique « Nos seniors », est structurée en 5 sous-parties :

- Se rencontrer, se divertir et se déplacer à Saverne
- Prévention – S'informer et anticiper la perte d'autonomie
- Vivre chez soi – Les aides au maintien à domicile
- Solutions d'hébergement
- Aide aux aidants

En interne, les différents services et bâtiments de la Ville ont été sollicités par le coordinateur seniors, de manière à renforcer le lien entre les agents. Un bel exemple illustre ces travaux interservices : le Point d'Accueil Numérique co-élaboré par la bibliothèque, le service informatique et le coordinateur seniors. Au « PAN » les personnes peuvent bénéficier gratuitement d'un accès aux ordinateurs en libre-service, ainsi que de conseils de professionnels formés, qui accompagnent dans l'utilisation d'un ordinateur, d'un téléphone ou d'une tablette par des conseils, informations, aide à la prise de rdv en ligne, ... ou orientent vers des services

plus spécialisés pour d'éventuelles démarches administratives ou le dépannage de matériel. Ouvert en octobre 2023, 8 premières personnes ont sollicité un accompagnement par le PAN.

En outre, le coordinateur seniors a coorganisé avec la CeA une grande journée dédiée au bénévolat. Les « Rencontres solidaires du bénévolat » ont eu lieu le samedi 17 juin 2023 au Château des Rohan. 19 associations étaient représentées et 10 EHPAD mobilisés, pour un total de 80 personnes présentes pour animer l'événement. 117 entrées ont été comptabilisées, avec une moyenne de 35 personnes à chaque café-débat. Une vraie dynamique inter-structures s'est amorcée, des échanges prometteurs pour nouer de nouveaux partenariats ont vu le jour.

En deux années, le coordinateur seniors a réussi à mettre en œuvre 13 des 16 actions définies comme prioritaires suite à l'analyse des besoins sociaux de 2021-2022 :

- Améliorer la communication, notamment par l'Actus Seniors et le site internet
- Pérenniser le poste de coordinateur seniors
- Développer des ateliers et des formations au numériques adaptés aux seniors
- Promouvoir des actions intergénérationnelles et des temps de convivialité
- Impulser et coordonner toutes actions favorisant le lien social au sein de la résidence des Marronniers
- Soutenir les familles, proches aidants, voisins, bénévoles. Communiquer sur le droit au répit et promouvoir des solutions de répit adaptées.
- Recenser les services d'aide et de soins à domicile
- Développer l'offre locale d'information, de formation et de soutien psychologique des proches aidants
- Mieux informer et accompagner les seniors dans leurs démarches d'accessibilité et d'adaptation de leur logement
- Communiquer sur les solutions de transport E'Lico et Comette
- Organiser et développer un programme d'actions collectives de prévention
- Promouvoir la participation des aînés et des bénévoles
- Soutenir l'intergénérationnel : activités et transmissions d'expériences

**En 2024, l'effort sera poursuivi pour mettre en œuvre l'ensemble des actions définies comme prioritaires et consolider celles qui le nécessitent.**

#### **b) La résidence intergénérationnelle des Marronniers**

Nous avons poursuivi en 2023 l'ouverture de notre résidence des Marronniers à l'intergénérationnel et vers l'extérieur à travers :

- La présence de 8 étudiants en soins infirmiers de l'IFSI de Saverne dans 5 studios et une colocation, à loyers modérés en contrepartie de 8h de services mensuels en faveur des résidents. L'équipe des étudiants supervisée par le coordinateur seniors a réalisé 59 actions collectives et 94 visites de convivialité, ce qui représente un total de 323 h de services dont 163h30 au contact direct des résidents.
- Le service famille du centre socio-culturel qui est intervenu à plusieurs reprises dans la résidence pour des actions multiculturelles. D'autres ponts ont été réalisés pour des actions intergénérationnelles avec les écoles, périscolaires, collèges et lycées dans un objectif de transmission et d'échange intergénérationnel.
- Les activités qu'y mènent l'association Reliance Seniors ainsi que notre administratrice et conseillère municipale déléguée aux personnes âgées Carine Oberlé.
- D'autres activités en direction des résidents (atelier d'écriture créatifs, RDV forme, ...)
- Des ateliers ouverts à tous les seniors savernois par le coordinateur seniors
- Un chantier peinture organisé en partenariat avec la Mission Locale et l'adulte relai-insertion du Quartier Prioritaire de la Ville
- L'hébergement de deux jeunes allemands en service CIVIS intervenant dans les écoles savernoises.

Au total, 95 actions ont été programmées aux Marronniers (83 réalisées) grâce à l'intervention de 21 partenaires. 106 jeunes et enfants ont fait la connaissance des résidents des Marronniers.

La résidence compte 63 logements. Au 31 décembre 2023, 61 logements sont occupés (51 par des seniors, 6 par des étudiants, 2 par des familles ukrainiennes et 2 par des jeunes allemands en service CIVIS), 1 est indisponible en raison de travaux à en cours ou à réaliser, 1 sert de logement d'urgence et de chambre d'hôte.

Quelques chiffres autour des entrées et sorties de la résidence, hors jeunes :

- 23 demandes traitées en commission : 19 acceptées, 2 incomplètes, 2 refusées, 2 rétractations après accord
- 7 entrées, 4 sorties
- 14 personnes sur liste d'attente au 31/12/23 (contre 4 au 31/12/22)

**En 2024, l'amélioration du lien social au sein de la résidence par son ouverture à l'intergénérationnel et vers l'extérieur restera une priorité pour le coordinateur seniors. Dans ce même objectif, le Conseil de la Vie Sociale (CVS) sera mis en place avant l'été. D'autre part, un logement de plus sera rénové pour accueillir un résident ou couple de résidents supplémentaire.**

**c) Autres actions spécifiques en direction des seniors**

- Le soin que nous avons porté à nos plus anciens à l'occasion de 200 « grands anniversaires » : une carte de vœux à chaque anniversaire de 91 à 94 ans et une visite des élus pour offrir une petite attention à chaque anniversaire de 90 ans, 95 ans et suivants.
- La fête des aînés, moment de retrouvailles et de convivialité qui a réuni 400 seniors de 75 ans et plus au Zornhoff de Monswiller le 30 avril 2023 (354 participants en 2022).

**En 2024, seront maintenus l'attention portée aux plus anciens à l'occasion de leur « grand anniversaire » ainsi que le grand rendez-vous de la Fête des Aînés, à nouveau au Zornhoff, le 2 juin 2024. Les budgets prévisionnels seront à la hausse, proportionnellement à l'augmentation de la population concernée.**

### **5.1.7 La promotion de la santé mentale**

Le CCAS est engagé depuis 2015 dans l'organisation d'un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM), lieu de concertation et de coordination territoriale, présidé par notre vice-présidente et co-piloté par une coordination départementale et le directeur du CCAS. Le CLSM de Saverne permet une approche locale et participative concernant la prévention et le parcours de soins en santé mentale. Il associe les acteurs sanitaires et sociaux et intègre les représentants des usagers et des aidants. Ce conseil se réunit une fois par trimestre ou plus fréquemment en fonction des projets portés et mis en place.

Le CLSM a organisé sa 5<sup>ème</sup> édition de la Semaine d'Information sur la Santé Mentale en octobre 2023. Un programme riche et varié aura mobilisé 77 professionnels et 59 bénévoles et drainé 573 participants/visiteurs dont 34 enfants, 140 jeunes et 23 seniors.

Les 18 actions réalisées :

- De septembre à décembre 2023 : parcours de sensibilisation à la gestion des émotions et de création avec 3 classes du lycée Jules Verne, du lycée du Haut-Barr et du collège Les Sources.
- Semaine d'information sur la santé mentale (SISM) du 16 au 20 octobre 2023 :
  - o 3 jours d'exposition des œuvres des patients de l'EPSAN (jeunes, adultes et personnes âgées), du GEM de Saverne, du CREHPSY et de deux classes de lycée du Haut-Barr et du collège Les Sources
  - o Echange entre le CREHPSY, le GEM et des élèves pour comprendre et déstigmatiser les troubles psychiques
  - o Ciné-débat « Vous avez dit bonheur »
  - o Rencontre des associations Unafam, Espoir 67, GEM Le Phare et Animal'Hom
  - o Atelier de sophrologie parents-enfants
  - o Marche pour la santé mentale : déambulation festive
  - o Journée du bien-être à la Mission Locale
  - o Conférence « J'aide un proche. L'épuisement, on en parle ? »
  - o Débat intergénérationnel « C'est quoi le bonheur pour vous »

- Semaine de découverte de la médiation équine par le SIMOT et la Mission Locale
- Espace de rencontre et d'échange entre parents et l'équipe Hop'Ado

Ces actions sont soutenues par l'Agence Régionale de Santé qui nous a octroyé 3 500 € à cet effet en 2023.

**En 2024, une nouvelle édition de la Semaine d'information sur la Santé Mentale sera organisée, à budget comparable.**

### **5.1.8 L'inclusion des personnes en situation de handicap**

L'analyse des besoins sociaux de 2021-22 avait abouti à l'inscription de 7 actions prioritaires dans le champ du handicap :

- Sensibiliser la population aux différents handicaps, dont l'autisme, avec des actions contre les discriminations
- Créer un événement pour sensibiliser le grand public à l'inclusion des personnes en situation de handicap
- Mieux informer les personnes handicapées sur les dispositifs d'aide existants
- Former/sensibiliser les professionnels aux problématiques du handicap
- Recenser les besoins dans les domaines de la vie quotidienne, la mobilité, l'accessibilité, l'accès à l'emploi, l'éducation les sports et la culture
- Construire une charte « Commune handicap » déclinée en actions
- Construire des partenariats et collaborations, un regard croisé, une culture partagée au service par exemple de l'élaboration d'un protocole d'accueil

Après avoir organisé une journée de sensibilisation à l'autisme en 2022, le CCAS aura accompagné en 2023 des parents à la création d'une association de soutien aux parents d'enfants autistes.

**En 2024, l'association « Autisme, notre combat » qui verra le jour bénéficiera d'un appui logistique conséquent de la Ville par la mise à disposition du Foyer St Joseph pour une période « tremplin » de deux ans.**

**Outre cette opération spécifique, le CCAS tâchera de consacrer en 2024 un temps d'ingénierie adéquat au volet « handicap » de sa feuille de route pour progresser dans la mise en œuvre des actions établies comme prioritaires.**

## **5.2 ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

### **Section de fonctionnement**

Pour mettre en œuvre l'ensemble de nos missions en 2024, il sera proposé un budget de fonctionnement de 747 280 €, en augmentation de 4,3 % par rapport au budget prévisionnel de 2023.

En dépenses :

- **Le chapitre 011 (charges à caractère général)** sera en légère baisse en raison d'une estimation plus juste de nos dépenses d'eau et d'électricité.
- **Le chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés)** verra une hausse due aux augmentations de salaires intervenues au cours de l'année 2023.
- **Le chapitre 65 (autres charges de gestion courante)** verra une hausse de raison de l'augmentation prévue des aides facultatives : aides aux ménages et subventions aux associations.
- **Le chapitre 042 (ordre de transfert entre sections)** verra une légère baisse liée à une baisse des dotations aux amortissements de nos immobilisations corporelles.

En recettes :

- **Le chapitre 74 (dotations, subventions et participations)** verra une hausse liée aux subventions du Programme de Réussite Educative et de la subvention d'équilibre de la Ville.
- **Le chapitre 75 (autres produits de gestion courante)** verra une légère hausse principalement liée à l'augmentation prévue des redevances perçues aux Marronniers.
- **Le chapitre 042 (ordre de transfert entre sections)** verra une baisse liée au montant de la dotation d'amortissement à neutraliser.

## Section d'investissement

Nos investissements seront financés par nos dotations aux amortissements et le report du résultat de 2023.

Notre budget prévisionnel d'investissement s'élèvera à 105 244.78 €. A noter que notre budget réel d'investissement sera de 81 244.78 € hors chapitres d'ordre.

Nos dépenses d'investissement porteront sur la réhabilitation d'un logement de la résidence des Marronniers, le rééquipement de logements aux Marronniers, temporaires et d'urgence ainsi qu'informatique.

Il est demandé au Conseil d'Administration de débattre sur ce point.

*Monsieur LEYENBERGER revient sur le sujet des domiciliations de personnes sans domicile fixe. Il déplore que certains maires de communes limitrophes ne respectent pas la législation, refusant de domicilier toutes personnes qui en font la demande et les renvoyant vers le CCAS de Saverne.*

*Madame SCHNITZLER demande comment nous avons eu cette information et quelles sont les conséquences pour une commune de domicilier des personnes.*

*Monsieur RIHOUX explique que des personnes viennent au CCAS après réorientation. Le CCAS prend attache avec la commune concernée afin d'expliquer le dispositif et le cadre légal et constate le refus du maire. L'impact pour une commune est qu'elle devient domicile de secours, ce qui entraîne des obligations en termes d'aides légales, notamment en cas d'enterrement d'indigent. La commune doit également gérer le flux, les courriers.... Dans tous les cas, une mairie doit instruire la demande et, le cas échéant, motiver sa décision de refus sur une base légale.*

*Monsieur LOTH revient sur les aides financières exceptionnelles et précise que Caritas et la Fringuerie s'engagent régulièrement ensemble sur des demandes d'aides financières, prenant chacun une part de la facture ou dette présentée sur la base d'un montage financier proposé par les travailleurs sociaux.*

*Monsieur LEYENBERGER est conscient de l'importance des associations caritatives sur le territoire. Il précise que si les associations rencontrent des difficultés pour répondre aux demandes, il ne faut pas hésiter à revenir vers le CCAS car le plus important est de trouver des solutions d'aides aux personnes les plus en difficultés.*

*Monsieur RIHOUX ajoute que le CCAS travaille régulièrement avec les associations caritatives, il est d'ailleurs prévu de rencontrer Caritas dans deux semaines afin de refaire un point sur l'articulation de nos réponses.*

*Monsieur LEYENBERGER souligne que les aides sociales en faveur des enfants ont fortement augmenté. Il se dit satisfait que le dispositif puisse permettre aux enfants de familles à faibles revenus d'accéder plus facilement à la cantine et aux loisirs même s'il est conscient qu'il pourrait y avoir encore davantage de bénéficiaires. Il précise que les tarifs du périscolaire appliqués par la Communauté de Communes aux familles à faibles revenus sont les moins élevés du département et que ceci cumulé à l'aide cantine du CCAS permet donc à certains enfants d'accéder au seul repas chaud et équilibré de leur journée.*

*Monsieur LOTH souhaite avoir quelques informations supplémentaires concernant les logements d'urgence. Monsieur RIHOUX explique que les personnes hébergées en urgence sont soit de personnes en transit, minoritairement, soit des personnes du secteur qui seront reçues par un travailleur social du CCAS (ou de la CeA) afin de faire le point sur la situation et les aider à retrouver une situation plus stable.*

*Monsieur LEYENBERGER rajoute que la commune vient d'acquérir un immeuble qui jouxte le Centre Socio-Culturel de l'Ilot du Moulin. L'un des projets à l'étude concernant ce lieu est d'y regrouper les logements temporaires et d'urgence qui se situent aujourd'hui dans des bâtiments partagés avec d'autres activités de la ville et associatives, ce qui peut parfois poser quelques problèmes de cohabitation.*

*Monsieur LEYENBERGER tient à remercier particulièrement le coordinateur seniors pour ses actions très complètes, diverses et appréciées, et se félicite de la pérennisation de ce poste car « investir sur les seniors, c'est aussi investir sur l'avenir ».*

*Madame OBERLE demande l'âge des personnes qui fréquentent le « Point d'Accueil Numérique ».*

*Monsieur RIHOUX propose de se renseigner.*

Monsieur LOTH demande quel retour nous avons concernant les étudiants en soins infirmiers logeant aux Marronniers.

Monsieur RIHOUX explique que le groupe d'étudiants est coordonné par Monsieur ANSTOTZ qui les réunit mensuellement et suit de près les activités qu'ils organisent au bénéfice des résidents. Pour certains étudiants il est difficile d'être régulier dans leur engagement au vu des périodes de stages et session d'examens mais l'essentiel est que le service attendu soit rendu qualitativement et en termes d'heures investies sur l'année scolaire. Dans l'ensemble, ce projet donne satisfaction.

Monsieur LEYENBERGER remercie Monsieur ANSTOTZ pour le travail effectué. Il note également une évolution très positive du taux d'occupation des Marronniers. Il se souvient qu'au début de son mandat, 12 logements étaient vacants tandis qu'aujourd'hui il n'en reste plus qu'un. Il souligne par ailleurs que la gestion quotidienne de la résidence n'est pas toujours aisée, le service devant fréquemment intervenir dans des conflits entre résidents, et évoque le cas actuel d'une résidente à qui a été adressée une mise en demeure de cesser ses nuisances sonores dont souffrent ses voisins. Monsieur LEYENBERGER note que Monsieur ANSTOTZ a beaucoup de mérite et joue un rôle essentiel dans la gestion de ses conflits.

Monsieur RIHOUX ajoute que c'est tout le service qui est fortement mobilisé sur ces questions, dont Madame HARTMANN souvent en première ligne.

Monsieur LEYENBERGER remercie également Madame OBERLE qui rend visite aux séniors lors des grands anniversaires.

Madame OBERLE précise qu'en 2023 elle a offert au nom du Maire 66 paniers dont 4 a des centaines. Elle organise en outre 4 thés dansants dans l'année ainsi que diverses animations aux Marronniers.

### Délibération

Le Conseil d'administration prend acte à l'unanimité du Débat d'orientation Budgétaire préalable au vote du budget primitif 2024.

#### 6. Divers

- Dossiers aides sociales de 2023

M. M C → PH frais d'hébergement Villa d'Accueil Familiale -avis favorable

Mme S V → PA Frais d'hébergement EHPAD de Saverne – avis favorable

Mme V A → PH aide aux repas ABRAPA – avis favorable

Mme C M → PA frais d'hébergement EHPAD de Wasselonne – avis favorable

M. R J-S → PH aide aux repas + aide-ménagère – avis favorable

M. H M → PA Frais d'hébergement EHPAD de Wasselonne – avis favorable

M. M B → PA Frais d'hébergement EHPAD d'Essegney – avis favorable

M. G J-M → PA frais d'hébergement EHPAD Emmaüs Strasbourg – avis favorable

M. K R → PA frais d'hébergement EHPAD de Saverne – avis favorable

M R N → PH frais d'hébergement Foyer d'Accueil Médicalisé de Marmoutier – avis favorable

Mme G M-J → PA Frais d'hébergement EHPAD de Phalsbourg – avis favorable

Mme L C → PH Frais d'hébergement Famille d'accueil à Bouxwiller – avis favorable

Mme K Y → PA Frais d'hébergement EHPAD de Saverne – avis favorable

M. H C → PA Frais d'hébergement EHPAD de Saverne – avis favorable

Mme D M → PH aide-ménagère – avis réservé

- 02/06/2024 : Fêtes des aînés au Zornhoff de Monswiller pour les personnes de 75ans et plus.
- 06/04/2024 : présentation au foyer St Joseph de l'association 'Autisme Notre Combat »
- 27/03/2024 : prochain Conseil d'Administration à 17h30

**Pour délibération conforme,**

La Vice-Présidente

Françoise BATZENSCHLAGER



Le secrétaire de séance

Damien RIHOUX

